

N° 20210301

20210301

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick – Monsieur POVREAU Joel remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc- Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : Compte de Gestion 2020

Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante que le compte de gestion 2020 du trésorier s'avère strictement conforme et identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2020.

20210301

N° 20210301

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ...**22 MAR. 2021**... et de la publication le ...**22 MAR. 2021**.....

Le Président,

COMPAN Pierre





SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

20210302

N° 20210302

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick – Monsieur POVREAU Joel remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc- Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : Compte Administratif 2020

Madame ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente, déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante des résultats dégagés par le compte administratif 2020 :

Résultats 2020 :

- Déficit de fonctionnement : 39 425,53€
- Excédent d'investissement : 346 723,42€

Résultats des années antérieures :

- Excédent de fonctionnement : 244 089,53€
- Excédent d'investissement : 64 489,03€

20210302

N° 20210302

Restes à réaliser d'investissements : 130 400,00€

Résultats cumulés (N-1 + N):

- Excédent de fonctionnement : 204 664,00€
- Excédent d'investissement : 280 812,45€

Après en avoir délibéré et en l'absence du Président sorti de la salle, le comité syndical à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2020 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

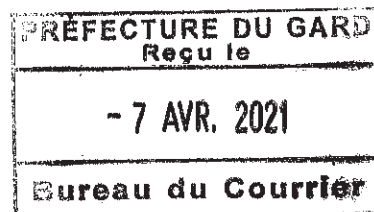
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le 22 MAR. 2021

Le Président,


COMPAN Pierre





SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

20210303 N° 20210303

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur POVREAU Joël remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc - Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : Budget Primitif 2021

Le Président et Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, proposent à l'assemblée délibérante un Budget Primitif 2021 équilibré en dépenses et en recettes selon les caractéristiques suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :	5 050 166,51€
Recettes de Fonctionnement :	5 050 166,51€

Dépenses d'Investissement :	593 379,96 €
Recettes d'Investissement :	593 379,96 €

20210303

N° 20210303

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le Budget Primitif 2021 tel qu'il a été présenté et joint en annexe

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

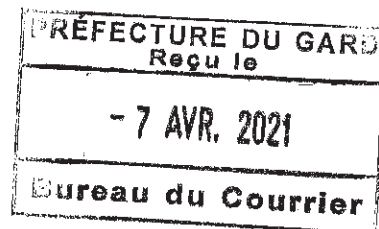
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

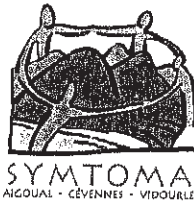
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ...22 MAR. 2021... et de la publication le22 MAR. 2021.....

Le Président,


COMPAN Pierre





20210304

N° 20210304

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFoux Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick – Monsieur POVREAU Joel remplace monsieur LAFoux Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc – Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : Participations 2021

Le Président, expose à l'assemblée délibérante la nécessité de fixer le montant de la participation des adhérents suite au vote du Budget Primitif.

Conformément au mode de calcul de l'année précédente, le président propose une participation 2021 scindée en une part fixe de 16,3865€ par habitant (selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2021) correspondant globalement aux frais de structure du syndicat mixte, et une part variable dite « incitative » correspondant aux coûts des prestations assurées par le syndicat mixte et directement proportionnelle aux quantités de déchets résiduels et recyclables produits par chaque E.P.C.I. adhérent durant l'exercice 2020. Le montant global est fonction du projet de Budget Primitif 2021 adopté préalablement.

20210304

N° 20210304

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité des votants le montant des participations 2021 tel que détaillé dans l'annexe jointe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

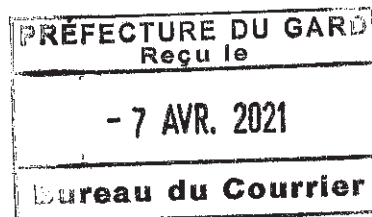
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et
de la publication le 22 MAR. 2021 22 MAR. 2021

Le Président, _____


COMRAN Pierre



LES QUANTITÉS TRAITÉES EN 2020

	Pays Viganais	Causse-Aigoual-Cévennes	Cévennes-Gang. et Suménoises	Piémont Cévenol (partie SYNTOMA)	TOTAL
Population totale (rec. 2018 en vigueur au 1er janvier 2021)	10 291 hab 22,0 %	5 514 hab 11,8 %	13 477 hab 28,8 %	17 479 hab 37,4 %	46 761 hab 100% (46 855 hab en 2020)
Tonnages O.M. + enc résiduels 2020	3 086,28 t 22,0 % (22,0% en 2019)	1 956,80 t 13,9 % (14,1% en 2019)	4 111,88 t 29,3 % (29,1% en 2019)	4 893,01 t 34,8 % (34,8% en 2019)	14 047,97 t (14 050,22 t en 2019)
Ramenés à l'habitant	299,90 kg/hab (298,91 kg/hab en 2019)	354,88 kg/hab (353,55 kg/hab en 2019)	305,10 kg/hab (301,98 kg/hab en 2019)	279,94 kg/hab (281,53 kg/hab en 2019)	300,42 kg/hab (299,87 kg/hab en 2019)
Tonnages Sélectifs 2020 (verre + « jaune »)	996,12 t 23,1 % (22,3% en 2019)	643,88 t 15,0 % (14,8% en 2019)	1 113,44 t 25,9 % (26,3% en 2019)	1 549,64 t 36,0 % (36,5% en 2019)	4 303,08 t (4 205,17 t en 2019)
Ramenés à l'habitant	96,80 kg/hab (90,82 kg/hab en 2019)	116,77 kg/hab (111,53 kg/hab en 2019)	82,62 kg/hab (81,76 kg/hab en 2019)	88,66 kg/hab (88,34 kg/hab en 2019)	92,02 kg/hab (89,75 kg/hab en 2019)

La répartition financière ci-après, tient compte non seulement des quantités de produits sélectifs ménagers (verre + « jaune ») collectées par chaque adhérent, mais aussi du coût résiduel (ou de la recette) que ces quantités entraînent.

Il convient alors de prendre en considération l'écart entre le coût (ou la recette), occasionné par la gestion d'une tonne de sélectifs (verre + « jaune ») et celui d'une tonne de résiduels (O.M. et Encombrants résiduels cumulés).

Mode de calculs :

- pour 2020, le bilan financier moyen d'une tonne de **résiduels** a entraîné une **dépense** de 162,220767 € (hors frais de collecte des CdC...)
- pour 2020, le bilan financier moyen d'une tonne de **sélectifs** a entraîné une **dépense** de 21,332057 € (hors frais de collecte par les CdC...)
- pour 2020, la valeur de pondération est donc de -21,332057 / -162,220767 soit **+0,131500** (-0,150348 en 2019)

Ce taux (+0,131500) sert à « mesurer » l'incidence du tonnage de sélectifs sur le coût de gestion des résiduels, pour chaque adhérent : - s'agissant d'une valeur de pondération positive (donc un bilan financier négatif) en 2020, les quantités pondérées de sélectifs seront ajoutées aux tonnages d'O.M. et d'encombrants résiduels.

- si la valeur de pondération avait été négative (donc un bilan financier positif), comme c'était le cas pour 2019, ces mêmes quantités pondérées de sélectifs auraient été retirées des tonnages d'O.M. et d'encombrants résiduels.

	Pays Viganais	Causses-Aigoual-Cévennes	Cévennes Gang. et Suménoises	Piémont Cévenol (partie SYMTOMA)
Tonnages Sélectifs 2020 réels (verre + « jaune »)	996,12 t	643,88 t	1 113,44 t	1 549,64 t
Tonnages Sélectifs 2020 PONDERES à +0,131500	130,99 t	84,67 t	146,42 t	203,78 t

Répartition 2021 (avec le sélectif pondéré RETIRE; pondération à + 0,131500)

	Pays Viganais (10 291 hab)	Causses-Aigoual- Cévennes (5 514 hab)	Cévennes Gang. et Suménoises (13 477 hab)	Piémont Cévenol (partie SYMOMA) (17 479 hab)
Tonnages réalisés en 2020 (o.m. + encombrants + sélectifs pondérés) par adhérent	3 217,27 t 22,0 %	2 041,47 t 14,0 %	4 258,30 t 29,1 %	5 096,79 t 34,9 %
TOTAL pondéré	14 613,83 tonnes 100 %			
Besoin de financement par les adhérents pour équilibrer le BP2021 (hors part fixe de 766 249,12 €)	3 081 735,27 €			
Le même besoin de financement ramené à la tonne de déchets pondérés	210,8780019 €/t			
Les participations « relatives » 2021 (tonnages pondérés 2020 de chacun * besoin financement unitaire)	678 451,47 € (210,8780019 €/t * 3 217,27 t)	430 501,11 € (210,8780019 €/t * 2 041,47 t)	897 981,80 € (210,8780019 €/t * 4 258,30 t)	1 074 800,89 € (210,8780019 €/t * 5 096,79 t)
Part fixe (frais de str. pour 766 249,12 € soit 16,3865 €/hab)	168 633,47 € (16,3865 €/hab * 10 291 hab)	90 355,16 € (16,3865 €/hab * 5 514 hab)	220 840,86 € (16,3865 €/hab * 13 477 hab)	286 419,63 € (16,3865 €/hab * 17 479 hab)
Les participations « définitives » 2021 (participations relatives + part fixe)	847 084,94 €	520 856,27 €	1 118 822,66 €	1 361 220,52 €
Soit <i>par habitant</i> (selon la population totale INSEE utilisable au 1er janvier 2021)	82,31 €/hab	94,46 €/hab	83,02 €/hab	77,88 €/hab
RAPPEL Les participations 2020 (par hab. selon la pop. util. 2020)	770 499 € (74,52 €/hab)	476 089 € (85,14 €/hab)	1 020 909 € (75,44 €/hab)	1 235 093 € (71,02 €/hab)



20210305

N° 20210305

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick – Monsieur POVREAU Joel remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc- Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : prolongation du contrat avec l'éco-organisme OCAD3E

Lucas FAIDHERBE, vice-président délégué au tri et au traitement, expose à l'assemblée délibérante que compte tenu du renouvellement pour un an de l'agrément de l'éco-organisme OCAD3E en qualité d'organisme coordonnateur de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de signer une nouvelle convention avec effet rétroactif pour pouvoir continuer à percevoir durant l'année le soutien financier correspondant.

20210305

N° 20210305

Le projet de convention-type n'entraîne aucune modification du calcul du soutien.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité des votants la prolongation du contrat avec l'éco-organisme OCAD3E tel que détaillé dans l'annexe jointe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

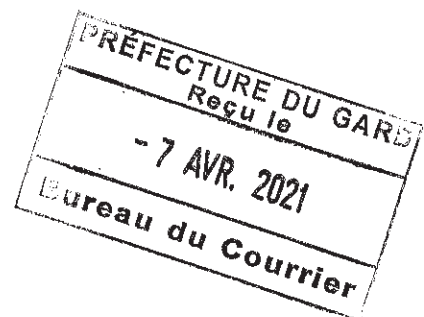
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

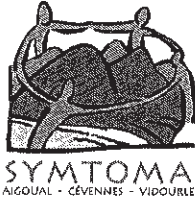
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le **22 MAR. 2021**.....

Le Président,


COMPAN Pierre





20210306 N° 20210306

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick – Monsieur POVREAU Joel remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc- Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : programme « biodéchets » 2021-2023 (demande de subventions)

Marc WELLER, vice-président délégué aux végétaux et aux inertes, expose à l'assemblée délibérante que face à l'augmentation des coûts de traitement des déchets résiduels et des taxes qui leur sont rattachées, il est indispensable de réduire leur production. Dans ce contexte, le compostage de proximité fait partie des solutions à retenir.

Si le syndicat mixte s'est lancé dans la promotion du compostage individuel depuis 2004 avec un certain succès (20 % des foyers sont désormais équipés d'un composteur domestique), il est opportun de s'intéresser également aux producteurs « collectifs » de biodéchets. Ainsi, les EHPAD du territoire, la population vivant en centre-bourg, et même les restaurateurs volontaires, constituent des cibles privilégiées pour accueillir un matériel adapté. L'opération envisagée, devrait permettre d'éviter une centaine de tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles d'ici fin 2022.

20210306

N° 20210306

Ce projet s'inscrivant dans les lignes directrices de l'Ademe et de la Région Occitanie en matière de réduction de la production de déchets ménagers, il convient de solliciter ces partenaires pour une subvention d'investissement la plus élevée possible selon le plan de financement ci-dessous :

Montant prévisionnel des dépenses d'investissement (HT)	Subvention Ademe	Subvention Région Occitanie	Auto-financement
35 680 €	14 272 € (40%)	14 272 € (40%)	7 136 € (+ TVA)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à

- déposer une demande de subventions auprès de l'Ademe et de la Région Occitanie selon ces termes et le document annexé ;
- signer tous les documents afférant à cet objet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

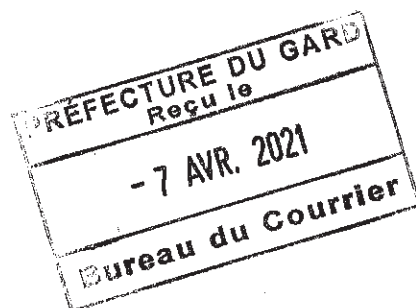
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 2.2.MAR.2021..... et de la publication le 2.2.MAR.2021.....

Le Président,


COMRAN Pierre



Programme BIO-DECHETS 2021 – 2023

Équipement en composteurs collectifs

(Document-projet)

Cas des EHPAD :

Que ce soit lors de la confection des repas quand elle se fait sur place, ou après leur consommation par les résidents, la matière organique jetée par ce type d'établissements est importante. Les expériences françaises de tri des déchets en EHPAD se traduisent en moyenne par 3 tonnes de matière organique jetées chaque année pour 100 repas préparés et consommés par jour (source : Optigede).

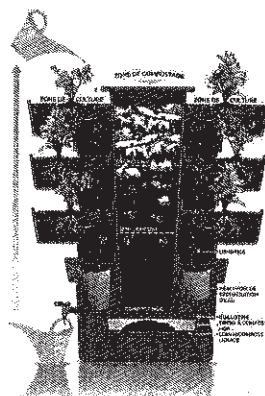
Concrètement, 13 EHPAD sont en activité sur le territoire du SYMTOMA. Après examen de l'ensemble de ces structures, le nombre global de lits (en internat) est évalué à 619 répartis comme suit :

- Devillas à Quissac = 23 lits*
- Le Jardin des Orantes au Vigan = 44 lits*
- L'Oustaou au Vigan = 56 lits*
- Pié de Mar à St Hippolyte = 60 lits*
- Les Cigales à Pompignan = 49 lits*
- Les Glycines à Lasalle = 44 lits*
- Le Vidourle à Sauve = 58 lits*
- Le Brestalou à Corconne = 37 lits*
- Les Jardins aux Plantiers = 5 lits*
- St Martin à Sumène = 38 lits*
- l'Accueil à Ganges = 73 lits*
- Les Dominicaines à Ganges = 43 lits*
- Le Jardin des Aînés à Ganges = 80 lits*
- Un établissement assimilé : *résidence Les Ormeaux à Lanuéjols = 9 lits*

L'évitement possible de matière organique est donc au maximum de 18,57 tonnes par an, soit environ 4 643 € de dépenses annuelles évitées au titre des Ordures Ménagères résiduelles (collecte + traitement = 250 €/t).

Le projet d'investissement en matériels et les coûts de fonctionnement induits par leur mise en place doit impérativement tenir compte de cet objectif quantitatif et financier afin de ne pas déséquilibrer l'opération au regard des enjeux.

Le projet : installer 2 composteurs rotatifs (type *Ecovi*) sur chaque établissement qui compte plus de 10 lits (12 établissements), et 1 lombricomposteur (type *Vertibio*) pour les autres (2 établissements)



Le coût :

- 24 composteurs rotatifs = $24 * 170 \text{ €} = 4\,080 \text{ €}$

- 2 lombricomposteurs = $2 * 400 \text{ €} = 800 \text{ €}$

L'investissement lié aux composteurs en EHPAD serait donc de 4 880 € HT

L'équilibre économique : si la quantité de matière organique détournée par ces composteurs ou lombricomposteurs correspond effectivement à l'estimation, ce mode de traitement local pourrait dégager une économie de fonctionnement très rapide, peut être dès la 2ème année, compte tenu d'un amortissement du matériel sur 5 ans et du faible coût de fonctionnement qui se limite à un accompagnement de mise en place et un suivi périodique pour vérifier le bon fonctionnement des sites.

La seule difficulté à franchir sera de « mesurer » la quantité précise de matière détournée car aucune pesée en cuisine n'aura pu être effectuée au préalable.

Par contre, un agent du SYMTOMA assurera le suivi sur place des composteurs, comme évoqué précédemment.

Cas de la restauration privée :

Sur les trois plus grandes communes du territoire syndical, 45 restaurants co-existent, ouverts toute l'année pour la plupart.

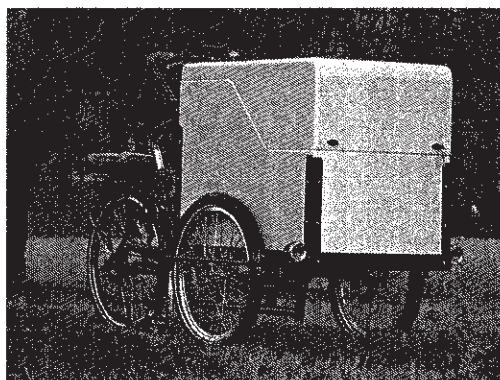
Là-encore, la gestion des bio-déchets est un enjeu important.

Si une vingtaine de restaurants acceptait de traiter séparément la matière organique lors de la préparation des repas ou au moment de la desserte des tables, il est possible d'évaluer les quantités de déchets détournés à un minimum de 75 tonnes par an (environ 3,75 t/an/site).

Comme dans le cas du projet EHPAD, la limite économique du projet est donc fixée à un peu moins de 20 000 € par an d'économie de fonctionnement. Au delà de 20 000 € de frais de fonctionnement annuel, l'opération n'aurait pas de raison d'être, d'un point de vue uniquement financier, par rapport à la situation actuelle.

Par contre, le principal écueil d'un traitement local des bio-déchets dans la restauration privée est le manque de place. La solution retenue est donc d'externaliser le compostage et donc, de construire un programme permanent de récupération de la matière organique, par restaurant, doublée d'une centralisation de la matière récupérée : par exemple, un lieu de compostage collectif dans chacune des 3 communes-cibles.

Le projet : récupérer un maximum de matière organique auprès des restaurateurs volontaires par un passage régulier en porte-à-porte d'un agent de la collectivité, au moyen d'un vélo « cargo » électrique et de seaux à bio-déchets mis à disposition des établissements. Un fois le vélo « cargo » chargé, l'agent devra vider les seaux sur un site de compostage collectif préalablement identifié et de proximité sur les communes concernées.



Le coût :

- 3 vélos « cargo » électriques (pour Le Vigan, Ganges et St Hippolyte du Fort) = $3 * 5\ 000\ € = 15\ 000\ €$

- 40 seaux à bio-déchets (2 seaux par établissement) = $40 * 20\ € = 800\ €$

L'investissement lié à cette opération serait donc de 15 800 € HT

L'équilibre économique : là-encore, si la quantité de matière organique détournée par cette récupération correspond à l'estimation initiale, ce mode de traitement local pourrait dégager une économie de fonctionnement assez rapide, entre la 3ème et la 4ème année si il n'y a pas de casse particulière du matériel roulant , et compte tenu d'un amortissement comptable sur 5 ans.

Cas des composteurs partagés de centres-bourgs :

Le SYMTOMA couvrant un territoire formé par 75 communes, toutes plus ou moins rurales, il est possible d'envisager que bon nombre d'entre elles abritera un composteur collectif d'ici 2 ans. Et au-delà des quantités de bio-déchets qui seront détournées de la filière OMr, c'est aussi l'opportunité de communiquer aisément sur cette pratique, qu'il faut rechercher, grâce à la vue permanente de cet équipement de centres-bourgs.

Cependant, il est essentiel que des personnes référentes assurent le suivi dans le temps des composteurs partagés. C'est pourquoi, chaque mise en place sera accompagnée d'une formation aux pratiques du compostage d'un agent de la commune, ou d'un représentant d'une association locale, volontaire pour cela.

Le projet : offrir la possibilité aux foyers de centres-bourgs n'ayant aucune possibilité de compostage individuel par manque de place ou de jardin privatif, de valoriser malgré tout, leurs biodéchets grâce à l'installation de lieux de compostage partagés. Un objectif de 50 composteurs de 1 000 litres chacun, devrait permettre d'équiper entre 15 et 20 communes, à raison de 2 à 3 composteurs par commune volontaire. Le matériel en bois local sera privilégié lors de l'acquisition.



Le coût :

- 50 composteurs = $50 * 300\ € = 15\ 000\ €$

L'investissement lié à cette opération serait donc de 15 000 € HT

L'équilibre économique : il sera difficile de mesurer avec précision l'impact de ces équipements sur les quantités d'OMr collectées par les service public car aucune communauté de communes ne pratique la pesée embarquée lors de la collecte, pas plus qu'elle n'ont la possibilité matérielle de peser « par étape » en milieu de tournée. Il faudra donc s'appuyer sur des résultats globaux pour obtenir des données précises ou sur des estimations de détournements telles que l'Ademe en produit déjà pour des expériences similaires.

Tableau récapitulatif du programme bio-déchets :

Établissements-cibles	EHPAD (14)		Restaurants privés (20)		Centres-bourgs (15)	
	Dépenses de fonctionnement	Économies réalisées	Dépenses de fonctionnement	Économies réalisées	Dépenses de fonctionnement	Économies réalisées
Frais de fonctionnement(*)	0		15 600 € (*)			
Suivi (agent du SYMTOMA ou de la commune concernée)	2 160 €/an (1h de visite/2 mois/site)				4 500 €/an (1h de visite/mois/site)	
Amortissement du matériel sur 5 ans	976 €/an		3 160 €/an		3 000 €/an	
OMr évitées		3 136 €/an (12,5t/an)		18 760 €/an (75,04 t/an)		7 500 €/an (30 t/an)
TOTAL	3 136 €/an	3 136 €/an	18 760 €/an	18 760 €/an	7 500 €/an	7 500 €/an

Pour les EHPAD, l'objectif doit détourner a minima 12,5 t/an de matière organique pour justifier l'investissement.

Pour les restaurants, l'objectif est beaucoup plus ambitieux puisque la quantité détournée de matière organique doit approcher les 75 kg par semaine et par restaurant, et sur 20 restaurants volontaires. Mais sur cette opération, une estimation des quantités réelles récupérées pourra être conduite par une pesée aléatoire des seaux au moyen de pesons.

(*) *Frais de fonctionnement = 15 600 €/an = 1h/semaine/étab. * 20 étab. * 52 semaines * 15 €/h. Ce travail de collecte de matière organique auprès des restaurateurs volontaires devra être conduit par un agent de chaque communauté de communes concernée.*

Pour les Centres-bourgs, l'objectif doit détourner a minima 30 t/an de matière organique pour justifier l'investissement.

Plan de financement :

Le projet portant sur un investissement global d'un montant de 35 680 € HT, le plan de financement adopté par délibération en date du 2021 (à compléter) est le suivant :

Subvention Ademe	14 272 € (40%)
Subvention Conseil Régional - Occitanie	14 272 € (40%)
Auto-financement SYMTOMA	7 136 € + avance de TVA
TOTAL	35 680 € + TVA



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

20210307

N° 20210307

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur POVREAU Joel remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc - Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : fermeture du site « gravats » de Lanuéjols

Régis VALGALIER, vice-président délégué aux déchèteries, expose à l'assemblée délibérante que le 5 janvier dernier, les services ont reçu le compte-rendu de l'inspecteur de la DREAL venu vérifier le bon fonctionnement du site autorisé de déchets inertes, sur la commune de Lanuéjols. L'exploitation en elle-même n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière compte-tenu des faibles quantités de gravats déposées chaque année, 10 à 15 bennes par an, hormis quelques déchets autres qu'inertes anormalement présents et devant être évacués rapidement (bois, pneus). Par contre, il n'en a pas été de même pour les prescriptions à mettre en place pour se conformer scrupuleusement à l'arrêté préfectoral ICPE de 2009. Par exemple, les services de l'État imposent désormais une clôture du site sur tout le périmètre, un système de mesure de poussières, un panneau d'informations détaillées à l'entrée, un dispositif de lutte contre les incendies.

20210307

N° 20210307

Vu l'étendue du travail à réaliser pour maintenir ce site en conformité réglementaire, les coûts engendrés, et au regard des faibles quantités de déchets inertes concernés, il est proposé de fermer définitivement ce centre de stockage à compter du 1^{er} avril, et de procéder au nettoyage des lieux conformément au rapport de la DREAL. A partir de cette date, les bennes à gravats de la déchèterie de St Sauveur-Camprieu seraient détournées sur le site agréé de l'entreprise Les Carrières de Montdardier, à Montdardier, qui accueille déjà les bennes des déchèteries de Molières-Cavaillac et St André de Majencoules. Cependant, ce changement nécessiterait la signature d'un avenant au contrat en cours avec la société de Montdardier, et l'opération entraînerait un surcoût de transports/traitement évalué à 3 760 € par an.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants,
- se prononce pour la fermeture définitive du site pour déchets Inertes de Lanuéjols
- autorise le président à signer un avenant (joint en annexe) pour l'accueil des bennes de déchets inertes issues de la déchèterie de St Sauveur-Camprieu sur le site agréé de la société Les Carrières de Montdardier, à Montdardier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

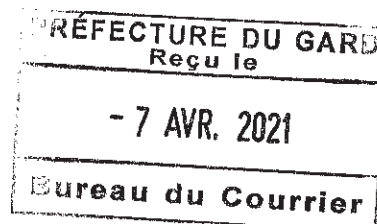
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le22 MAR. 2021... et de la publication le ...22 MAR. 2021.....

Le Président,


COMPAN Pierre





SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

20210308 N° 20210308

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 mars 2021, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, CAUSSE JEAN-LOUIS, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, WELLER Marc, BURDIN Jean, REILHAN Patrick

Membres absents excusés : MACHECOURT Valérie, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre

Membres absents : LAFOUX Jean, le président de la communauté de communes Piémont Cévenol, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol

Membres remplacés : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur POVREAU Joël remplace monsieur LAFOUX Jean

Procuration : Madame MACHECOURT Valérie donne procuration à monsieur WELLER Marc - Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis

Membres ayant participé au vote : 18

Date de convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : modification de la filière « déchets de plâtres »

Régis VALGALIER, vice-président délégué aux déchèteries, expose à l'assemblée délibérante que depuis 2019 et en accord avec les services de la communauté de communes Piémont Cévenol, les bennes pour déchets de plâtres installées sur les déchèteries du territoire sont vidées dans des bennes de plus grandes quantités disposées à l'aplomb des quais de l'ancienne déchèterie de Sauve, propriété de la communauté de communes. Ces bennes suivent alors la filière de recyclage de la société SINIAT à Carpentras.

En début d'année, la communauté de communes a fait savoir qu'elle souhaitait mettre un terme à cet accord, confirmé par un courrier de son président en date du 5 février.

20210308

N° 20210308

L'alternative à la fermeture de ce point de transit serait un dépôt direct des bennes sur le centre de tri de Liouc où PAPREC est en mesure de prendre en charge la totalité des déchets de plâtres suivant une filière de recyclage basée dans l'Hérault, près de Béziers. Le surcoût annuel de cette solution serait de 7 200 € HT .

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, dans l'attente d'une solution définitive, autorise le président à signer, le plus rapidement possible, un contrat provisoire de prise en charge des bennes à « déchets de plâtres » avec PAPREC sur le site de Liouc aux conditions financières proposées dans l'annexe 7, afin de mettre fin à l'utilisation de l'ancienne déchèterie de Sauve pour cet objet, conformément à la demande de la communauté de communes Piémont Cévenol.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19/03/2021

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 MAR. 2021 et de la publication le 22 MAR. 2021

Le Président,


COMPAN Pierre

